

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU

Le 30 octobre 2017, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Hervé BEL, Céline GROS, Nathalie RUFFIN

Absents : Denis QUIVET, Patrick REY (pouvoir à H BEL), C GROS (pouvoir à C BOSC),

Secrétaire de séance : Annie MOREAU

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

Votants : 14

La séance débute à 20h30

DELIBERATION N° D047-2017 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 septembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

DELIBERATION N° D048-2017 : INTERCOMMUNALITE – SRB – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les modifications de statuts joints à la présente délibération, portant sur :

1. l'extension du périmètre du syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et son adhésion aux compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » pour l'ensemble de son territoire (articles 1 et 4),
2. la substitution de la Communauté de Communes Arve et Salève en lieu et place de ses communes membres pour les compétences « Rivières », « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » (articles 1 et 4),
3. l'intégration des communes de la Vallée Verte à la possibilité de recourir à l'appui technique du Syndicat (article 5),
4. la modification correspondante de la composition du Comité Syndical décidant que la Communauté de Communes Arve et Salève et la Communauté de Communes de la Vallée Verte sont représentées par seize délégués et huit délégués suppléants dans un ordre de suppléance défini par la Communauté de Communes correspondante, et que les autres membres sont représentés par deux délégués titulaires et un délégué suppléant (article 6)

DELIBERATION N° D049-2017 : SUBVENTIONS – DETR – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les demandes de financement pour les dossiers « Prieuré » et « Colombarium » au titre de la DETR 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR 2018

A Peillonex le 17 novembre 2017
Le Maire, Daniel TOLETTI

